



COMMUNE DE MONTANAIRE

**Election complémentaire à la syndiculture
du 9 juin 2024
(1^{er} tour)**

**Election tacite d'un(e) Syndic(que) de
Montanaire**

Selon l'arrêté de convocation préfectoral pour l'élection complémentaire d'un(e) syndic(que) du 12 décembre 2023, le délai pour le dépôt des listes pour le premier tour est fixé au lundi 29 avril 2024 à 12h00. Une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour si le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir.

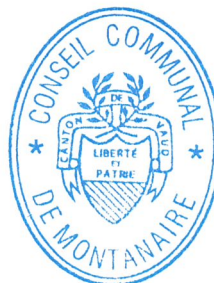
La greffe municipale a constaté qu'une seule liste a été déposée, pour un total de 1 siège.

En conséquence, Mme Cécile Crisinel Favre est élue tacitement Syndique de Montanaire à partir du 1^{er} juillet 2024, pour la fin de la législature 2021-2026.

Le présent PV est établi en présence de Mmes Chloé Crisinel Bettex (Présidente du Conseil communal), Marjorie Franzini (Secrétaire du Conseil communal), M. Yves-Alain Bigler (Municipal).

Pour le Bureau du Conseil

La Présidente :



La Secrétaire :

Thierrens, le 29 avril 2024